



# Règles de sécurité et mesures d'encadrement



Document approuvé par l'assemblée générale le 19 mars 2024 et par le Conseil d'établissement le

# Table des matières

1.	Surveillance des élèves	3
2.	Sécurité aux abords de l'autobus	4
3.	Procédure de surveillance en cas d'intempéries ou de froid intense	5
4.	Surveillance lors des récréations intérieures	6
5.	Prise de présences des élèves	6
6.	Déplacements	7
7.	Utilisation du téléphone	8
8.	Utilisation de la bicyclette	8
9.	Administration de médicaments	9
10.	Enfant malade	10
11.	Enfant qui se blesse	12
12.	Élève fugue	13
13.	Élève introuvable	13
14.	Protocole de gestion de crise et d'urgence non-planifiée	13
15.	Activités parascolaires	14
16.	Vérification des lieux	14
17.	Procédure de paiement – facture scolaire	14
18.	Absence prolongée d'un élève	15
19.	Horaires	15
20.	Dépôt des rapports des professionnels	15
ANI	NEXES	16
PRO	OCÉDURE D'EMBARQUEMENT	17
AU	TORISATION DE DISTRIBUTION DE MÉDICAMENTS PRESCRITS	18
REC	GISTRE DES MÉDICAMENTS	19
PRC	DTOCOLE DE GESTION DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES	19-20
	RAIRES DU PRÉSCOLAIRE ET DU PRIMAIRE RÉGULIER, DU PRÉSCOLAIRE EN ADAPTATION SC PRIMAIRE DES ÉTOILES FILANTES	
DÉF	PÔT DES RAPPORTS DES PROFESSIONNELS	22
PRC	OTOCOLE DE GESTION DE CRISES ET D'URGENCE NON-PLANIFIÉE	23-24-25



## 1. Surveillance des élèves

- ➤ Il y a une surveillance de **10 minutes avant l'entrée** du matin et celle de l'après-midi. Ces surveillances sont assurées par les éducateurs du SDG.
- ➤ Il y a aussi une surveillance de **10 minutes aux départs** en fin d'avant-midi ainsi que celui en fin de journée. Ces surveillances sont faites par les enseignants.
- ➤ Il y a toujours six (6) surveillants sur la cour aux entrées et aux récréations, la plupart du temps assumées par les éducateurs du SDG.
- À chacune des portes de sortie, un carton rouge/vert est installé. Le 1<sup>er</sup> surveillant se rendant à l'extérieur le tourne du côté vert afin d'indiquer aux élèves qu'ils peuvent sortir. Autrement, les élèves restent à l'intérieur. Seul un surveillant manipule le carton de surveillance. À la fin de la récréation, un surveillant doit retourner le carton du côté rouge pour la prochaine sortie.
- Lors des sorties, les surveillants ont la responsabilité de veiller à ce que tous les élèves qui partent à la maison aient quitté la cour. Si un élève n'a pas quitté la cour, les surveillants les dirigent vers l'intérieur, soit au service de garde ou au secrétariat.

#### 2. Sécurité aux abords de l'autobus<sup>1</sup>

#### Arrivées:



À la première cloche, un surveillant se présente à l'autobus pour accueillir les élèves. Ces derniers se dirigent ensuite dans la cour de récréation où d'autres surveillants assurent la surveillance en rotation.

## Départs:

#### **Notre-Dame**

- Lors des sorties, le surveillant (secteur B) doit passer par les portes de verre (porte 7) et tourner le carton « Tu peux y aller ! » (côté vert) ce qui indiquera aux élèves qu'ils peuvent sortir. Il prend le drapeau posé sur le mur en bas des escaliers et sort. Il attend alors le signal des 4 responsables (classe de Stéphanie, sous-sol, rez-de-chaussée et 1er étage). Il vérifie que ceux qui prennent l'autobus soient rendus près de l'autre pavillon et envoie le signal, avec le drapeau, à la personne au bout de la passerelle. Le surveillant reste jusqu'à 11h25 vérifiant que le départ des élèves vers l'église se déroule bien.
- ➤ Le surveillant (autobus) doit passer par la porte 8 et tourner le carton « Tu peux y aller !

  » (côté vert) ce qui indiquera aux élèves qu'ils peuvent sortir. Il se rend au bout de la
  passerelle, près du pavillon St-Charles. Il attend que le surveillant B lui fasse le signal
  avec le drapeau. Lorsqu'il a reçu le signal, il se rend près des autobus pour aviser le
  surveillant de St-Charles que tous les enfants de Notre-Dame sont arrivés pour l'autobus.

#### **St-Charles**

Lors des sorties (11h15 et 15h05), les élèves descendent et sortent par les portes 1 ou 5. Ils attendent le long de la clôture. Le surveillant prend le drapeau près des portes 1 ou 5. À l'arrivée du surveillant, les élèves se rendent à leurs autobus. Le surveillant de SC attend le signal des élèves responsables de SC et le signal du surveillant de ND. Lorsqu'il a reçu les 2 signaux, le surveillant se rend au bout du trottoir et agite le drapeau au premier autobus. Le surveillant ND bloque l'accès près de la clôture.

4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir la procédure d'embarquement (Annexe 1)



# 3. <u>Procédure de surveillance en cas d'intempéries ou de froid</u> intense

Le 12 février 2019, l'assemblée générale des enseignants a adopté la proposition selon laquelle les élèves pourraient sortir à l'extérieur jusqu'à ce que le mercure atteigne -27 degrés Celsius (avec le facteur éolien) lors de la saison hivernale. Cette décision s'applique au temps des récréations simplement et ne concerne pas les périodes de jeux à l'extérieur (heure du diner et fin de journée) pour le service de garde. Cependant, au-delà de -27 degrés (recommandation du ministère de la Santé et des services sociaux), les élèves ne s'habilleront pas avant la cloche afin de réduire de quelques minutes le temps d'exposition au froid.

#### a) Entrée avant le début des cours le matin

- À l'école des Hauts-Clochers, la priorité demeure de permettre aux élèves d'aller à l'extérieur le plus souvent possible.
- Les éducateurs du SDG de Saint-Charles et de Notre-Dame communiquent ensemble à 7 h 30 et prennent une décision commune selon la température.
- Les membres du personnel ne discutent pas la décision prise.
- S'il est décidé que la température permet d'aller à l'extérieur, les éducateurs appliquent la procédure habituelle : rangement, habillement et sortie à 7 h 40.
- Avant de sortir, l'éducateur désigné transmet la décision à la secrétaire afin qu'elle fasse le message adéquat à l'interphone.
- > S'il est décidé que la température ne permet pas d'aller à l'extérieur, cette décision doit tout de même être révisée aux récréations et aux heures du SDG.
- > Si la température venait à changer entre **7 h 40 et 7 h 50**, les surveillants présents sur la cour peuvent décider de faire entrer les élèves à l'avance.
- S'il est décidé que la température ne permet pas d'aller à l'extérieur, les élèves se rendent dans leurs classes à partir de 7h40. Les éducateurs demeurent responsables des élèves jusqu'à la 2<sup>e</sup> cloche (7 h 50) et assurent la surveillance sur les étages. Lorsque les

enseignants arrivent en poste (7h50), les éducateurs et les enseignants assurent la sécurité des élèves ensemble jusqu'à 7h55. Deux éducateurs sont responsables de surveiller à l'extérieur, près des portes, pour faire entrer les élèves de Saint-Charles et de Notre-Dame. De plus, un éducateur se doit de surveiller aux autobus, comme à l'habitude, malgré les intempéries et la température.

#### b) Entrée avant le début des cours après le dîner

- ➤ Il revient à la technicienne en service de garde ou aux éducatrices classe principale de prendre la décision. La même décision doit être prise pour les 2 pavillons.
- ➤ Si elles sont toutes absentes, les éducateurs se consultent et prennent une décision commune pour les deux pavillons.

#### 4. Surveillance lors des récréations intérieures

- Avant les récréations, soit à 9 h 40 et à 13 h 40, les secrétaires des 2 pavillons communiquent ensemble afin de prendre une décision commune. Les membres du personnel ne discutent pas de la décision prise.
- Les 6 surveillants patrouillent les classes selon des zones prédéfinies (zone A, B, C et F) au pavillon Notre-Dame et (zone D et E) au pavillon Saint-Charles.

# 5. Prise de présence des élèves

- La présence des élèves est prise 2 fois par jour, soit à la première période du matin ainsi qu'à la première période de l'après-midi.
- Les absences sont consignées sur le portail *Mozaik* et validées par la secrétaire. Les suppléants n'ayant pas accès à *Mozaik* communiquent les absences des élèves au secrétariat via l'intercom.
- Les absences doivent être prises dans un délai de 15 minutes suivant le début des cours.

## 6. <u>Déplacements</u>

- Les spécialistes et les enseignants accueillent les élèves près de la porte d'entrée de ceux dont ils ont la responsabilité.
- Ceux-ci ont donc la responsabilité de vérifier les présences.
- > Si un élève quitte pendant sa période de spécialité, le spécialiste en informe le titulaire.
- ➤ Il est impératif que les présences soient vérifiées **rapidement** en entrant le matin et au retour du dîner.
- Lorsqu'un élève est en retard, il doit entrer par le secrétariat.
- En fin de période, les spécialistes et les enseignants ont la responsabilité de rester avec les élèves jusqu'à leur départ (SDG ou maison).

Élève qui doit rester avec son titulaire ou un spécialiste après les cloches en fin d'avant-midi ou d'après-midi.

Lorsque l'élève fréquente le service de garde :

- Le titulaire ou le spécialiste avise l'éducateur lorsqu'il garde un élève avec lui après les heures de classe.
- Lorsque l'intervention est terminée, le titulaire ou le spécialiste <u>raccompagne</u> l'élève au service de garde.

Lorsque l'élève ne fréquente pas le service de garde :

Le titulaire ou le spécialiste avise le parent de l'élève.



Élève qui ne peut se rendre à la récréation, et ce, peu importe la raison :

#### Règles de sécurité et mesures d'encadrement

- L'élève doit toujours être sous la surveillance d'un adulte.
- Si l'élève reste dans la classe, l'enseignant doit donc être présent.
- On peut également envoyer l'élève au secrétariat.
   Un enfant retourne à la maison pendant les heures de classe :
- Le parent ou un adulte désigné vient chercher l'enfant qui attend au secrétariat.
- Si le parent ou l'adulte désigné ne peut venir chercher l'enfant, ce dernier peut se rendre à la maison à pied si nous avons obtenu le consentement des parents.
- > Si l'élève fréquente le service de garde, le secrétariat avise la technicienne.

#### À retenir



La secrétaire est un agent principal de circulation de l'information dans une école. Il est donc primordial de lui transmettre toute information pertinente afin qu'elle puisse assurer un suivi adéquat auprès des parents ainsi que de tous les intervenants scolaires impliqués.

# 7. <u>Utilisation du téléphone</u>

L'élève se présente au secrétariat pour téléphoner après en avoir fait la demande à son enseignant.

# 8. Utilisation de la bicyclette



Des supports à vélo sont disponibles pour tous les élèves qui désirent venir à l'école à bicyclette.

- Le port du casque est fortement recommandé.
- La conduite d'une bicyclette, d'une trottinette ou d'une planche à roulettes est interdite dans la cour d'école de 7 h à 18 h.

## 9. Administration de médicaments



- Seuls les médicaments prescrits par une autorité médicale sont distribués.
- Le parent est responsable de fournir la médication et s'assure d'administrer à son enfant la 1<sup>re</sup> dose.
- En plus de la médication, le parent doit s'assurer d'acheminer l'étiquette provenant de la pharmacie sur laquelle on retrouve les informations suivantes : le nom du médicament, le nom de l'élève, la posologie, le nom du médecin et le mode d'administration.
- ➤ Une fois complété, le formulaire d'administration de médicaments² est placé avec le médicament dans l'armoire identifiée à cet effet. Au pavillon Notre-Dame, cette armoire est au Service de garde et au pavillon Saint-Charles, l'armoire est au Salon du personnel. L'armoire du pavillon Notre-Dame est barrée, car elle est dans un local fréquenté par les enfants. La clé se trouve au local du photocopieur.
- Pour le pavillon Notre-Dame, les seringues « Épipen » sont conservées au Service de garde dans une armoire identifiée à cet effet. Pour le pavillon Saint-Charles, les seringues « Épipen » sont conservées au Salon du personnel. Chaque enfant a une boite avec sa photo et sa fiche santé accompagnant son « Épipen ».
- Le médicament doit être entreposé dans un endroit sécuritaire et inaccessible aux enfants.
- Le médicament doit toujours être pris en présence de l'adulte qui le distribue.

9

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir l'autorisation de distribution des médicaments prescrits (Annexe 2)

- > Si des élèves fréquentant habituellement le service de garde dinent avec leur enseignant, ce dernier y envoie les enfants concernés prendre leur médication.
- À la fin de la période de distribution ou bien celle de l'année scolaire, la médication restante est retournée aux parents ou au détenteur de l'autorité parentale.
- À chaque fois qu'un intervenant administre une dose à un élève, il devrait signer le registre prévu à cet effet<sup>3</sup>. La feuille de registre est placée avec le médicament dans l'armoire prévue à cet effet.
- Lorsque l'élève fréquente le service de garde et qu'une sortie éducative est prévue, le titulaire doit s'assurer de vérifier si un ou des élèves de son groupe prennent habituellement de la médication à l'heure du diner. Si c'est le cas, il est responsable de la récupérer, d'en vérifier la posologie et de l'administrer. Le registre (Annexe 3) devrait également être complété par le titulaire.
- > Si l'enfant va habituellement diner à la maison et qu'il prend une médication, le parent s'assure d'informer l'école et de prévoir le nécessaire.
- Dès qu'un intervenant quitte l'école avec son groupe, il se doit d'apporter l'« Épipen » des enfants concernés avec lui. Il en demeure le responsable tout au long de la sortie. L'intervenant doit aussi avoir en sa possession les fiches d'urgence-santé.

## 10. Enfant malade

- L'enseignant envoie l'élève au secrétariat et s'assure qu'il soit accompagné d'un autre enfant si son état le justifie.
- La secrétaire communique avec le parent pour lui demander de venir chercher son enfant au besoin.
- ➤ Si on ne peut joindre le parent ou un adulte que le parent a désigné, l'école prendra les mesures nécessaires tel que stipulé sur la fiche « Urgence-santé ».

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir le registre des médicaments (Annexe 3)

#### Règles de sécurité et mesures d'encadrement

- ➤ Si l'enfant est transporté jusqu'à un lieu de traitement, il faut s'assurer d'apporter la fiche « Urgence-santé » pour avoir le numéro de la carte d'assurance-maladie de l'élève ainsi que les coordonnées des parents.
- ➤ Cette procédure est appliquée lorsqu'une élève présente un ou plusieurs des symptômes suivants : fièvre, diarrhée, nausée, toux persistante, mal de ventre persistant, mal de tête persistant, douleurs musculaires ou tout autre problème qui rend l'élève incapable de participer aux activités régulières de l'école.



## 11. Enfant qui se blesse\*



#### <u>Blessure mineure</u>

L'élève se rend au secrétariat afin qu'on lui administre les premiers soins.



#### Blessure mineure à la tête

- L'élève se rend au secrétariat afin qu'on vérifie ses réflexes.
- La secrétaire communique avec les parents conformément à la procédure établie dans le protocole ministériel.
- Le titulaire de l'élève doit être avisé rapidement afin qu'il surveille de près l'élève pour le reste de la journée.
- L'intervenant présent au moment de la blessure doit compléter le rapport d'accident le jour même de l'événement.
- La secrétaire envoie le document *Protocole de gestion des commotions cérébrales*<sup>4</sup> aux parents pour les informer de l'incident et afin qu'ils surveillent l'enfant pendant les 48 prochaines heures.



#### Blessures au dos ou toutes autres blessures graves

- L'intervenant contacte la secrétaire. La secrétaire avise le TES (technicien en éducation spécialisée) attitré à l'élève. Celui-ci vient en support sur les lieux de l'accident.
- L'intervenant vérifie les réflexes de l'élève.
- Il peut demander l'aide de certains élèves, au besoin, afin qu'ils préviennent d'autres adultes.
- ➤ Dans le cas d'une blessure au dos, puisqu'on ne peut pas déplacer l'élève, on s'assure qu'il soit au chaud.
- ➤ Une trousse d'urgence contenant du matériel de premiers soins est disponible au local du photocopieur pour le pavillon Notre-Dame et au secrétariat pour le pavillon St-Charles.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir protocole de gestion des commotions cérébrales (Annexe 4)

<sup>\*</sup>Pendant les heures du SDG, se sont les responsables et non la secrétaire qui contacte les parents

- Un défibrillateur cardiaque est accessible près du gymnase de chacun des pavillons.
- La secrétaire communique avec les parents afin de vérifier s'ils désirent qu'on appelle l'ambulance.
- > Si nous ne rejoignons ni le parent, ni la personne à contacter en cas d'urgence, la secrétaire communique avec un des membres de la direction qui prendra les décisions nécessaires.
- Dans le cas où l'élève quitte en ambulance sans son parent, c'est le TES attitré à la classe qui part avec lui.
- L'intervenant présent au moment de la blessure doit compléter le rapport d'accident *le jour même* de l'événement.
- \*\*\*Lorsqu'un élève est blessé ou qu'il ne se sent pas bien, il est important que son titulaire, son spécialiste et son éducateur de service de garde se communiquent l'information.

# 12. Élève fugue

- Lorsqu'un élève fugue, communiquer avec le secrétariat en mentionnant que c'est un code mauve.
- Un adulte doit s'assurer autant que possible de la sécurité de l'élève en conservant un contact visuel sur lui et en le suivant.
- > On contacte immédiatement la police lorsque l'élève quitte le terrain de l'école.

# 13. Élève introuvable (disparition)

- Lorsqu'un élève est introuvable, communiquer avec le secrétariat en mentionnant que c'est un code orange. Un code orange est lancé à l'interphone par la secrétaire.
- Tous les membres du personnel qui ne sont pas en présence d'élèves se présentent au lieu indiqué dans le message.
- La personne responsable du code orange vérifie avec les intervenants à quel moment et quel endroit l'élève en question a été vu pour la dernière fois. Ensuite, elle donne les consignes de recherches aux intervenants disponibles en utilisant le cartable d'urgence « Code orange ».

> Après 10 minutes de fouille, on contacte la police.

## 14. Protocole de gestion de crise et d'urgence non-planifiée (Annexe 7)

- Le protocole de gestion de crise et d'urgence non-planifiée se retrouve en annexe.
- Les codes jaune, rouge, orange, mauve, bleu et le code santé y sont détaillés.

## 15. Activités parascolaires

- Les activités parascolaires sont sous la responsabilité de la direction.
- Tous les élèves fréquentant habituellement le service de garde et inscrits à une activité parascolaire doivent donner leur présence à leur éducateur avant de s'y rendre.

## 16. Vérification des lieux

- Une vérification des lieux est faite chaque matin par le concierge.
- Tout membre du personnel qui constate une situation qui pourrait compromettre la sécurité des enfants, un bris ou une défectuosité la signale à la secrétaire.
- Dans le cas des bris d'équipements appartenant à la ville de l'Ancienne-Lorette, la direction (ou une personne désignée par celle-ci) avise le service concerné lorsqu'un équipement est défectueux ou en mauvais état.

# 17. Procédure de paiement – facture scolaire



Envoi d'un courriel informant les parents que la facture scolaire est en ligne sur le Portail.

#### Règles de sécurité et mesures d'encadrement

- ➤ Si le paiement n'est pas reçu après 3 semaines, un rappel par courriel est effectué auprès des parents.
- ➤ 2 semaines après le rappel par courriel, envoi de la facture via le sac-à-dos.
- > 2 semaines après l'envoi de la facture, appel aux parents par la secrétaire.
- 2 semaines après le rappel téléphonique, l'état de compte est envoyé par la poste, accompagné d'une lettre signée par la direction.

## 18. Absence prolongée d'un élève

En cas d'absence prolongée d'un élève pour des motifs autres que ceux reconnus par la direction de la sanction des études (maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale, décès d'un proche parent, convocation d'un tribunal, participation à une épreuve sportive d'envergure préalablement autorisée), les enseignants ne sont pas tenus de fournir une planification de travaux à compléter pendant cette période.

# 19. Horaires<sup>5</sup>

Les horaires du préscolaire et du primaire régulier, ainsi que ceux du préscolaire en adaptation scolaire et des Étoiles filantes se retrouvent en annexe 5.

# 20. <u>Dépôt des rapports des professionnels</u><sup>6</sup>

La procédure de dépôt des rapports de professionnels est en annexe 6.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir les horaires (Annexe 5)

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir la procédure de dépôt des rapports des professionnels (Annexe 6)

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Procédure d'embarquement
 Annexe 2 : Autorisation de distribution de médicaments prescrits
 Annexe 3 : Registre des médicaments
 Annexe 4 : Fiche de suivi commotions cérébrales à la tête
 Annexe 5 : Horaires du préscolaire et du primaire régulier et Horaires du préscolaire en adaptation scolaire et du primaire des Étoiles filantes
 Annexe 6 : Procédure de dépôt des rapports de professionnels

7. Annexe 7 : Protocole de gestion de crises et d'urgence non-planifiée





# PROCÉDURE D'EMBARQUEMENT

Arrivée: matin / midi:

- 1. Les autobus arrivent vers 7 h 40 le matin et vers 12 h 35 le midi.
- 2. Le chauffeur s'assure qu'un surveillant soit présent au débarcadère avant d'ouvrir la porte.
- 3. Les élèves descendent des autobus et suivent le passage piétonnier aménagé.
- 4. Le surveillant ferme la marche et accompagnent les élèves jusqu'à la cour de récréation.

Départ : midi (11 h 15) / soir (15 h 05) :

- 1. Les élèves attendent à l'intérieur. Au pavillon Notre-Dame, lorsqu'un surveillant tourne le carton du rouge au vert, les élèves peuvent se rendre aux autobus. Ils doivent attendre près de la clôture que le surveillant leur permette d'entrer dans les autobus. Pour le pavillon St-Charles, les élèves se rendent à la clôture au son de la cloche. Ils doivent également attendre la présence d'un surveillant avant d'entrer dans les autobus.
- 2. Une fois que tous les élèves des pavillons Notre-Dame et Saint-Charles sont dans les autobus, le surveillant de ND fait le signal au surveillant de SC. Celui-ci traverse le passage piétonnier et il agite le drapeau afin de signifier au chauffeur qu'il peut amorcer sa route. Il est très important que le chauffeur attende l'approbation du surveillant.
- 3. Les surveillants restent jusqu'à ce que tous les autobus aient quittés.

A	n	n	ex	2
•		4 4		

ÉCOLE:	
CLASSE:	

# <u>AUTORISATION DE DISTRIBUTION DE MÉDICAMENTS PRESCRITS</u>

Si votre enfant a besoin de recevoir un médicament <u>prescrit</u> pour un problème de santé particulier, le libellé de la pharmacie et votre autorisation sont obligatoires.

Il est important de nous transmettre toutes les informations et de s'assurer que celles-ci soient conformes au libellé de la pharmacie.

J'autorise le personnel de l'école à administrer à mon enfant						
·					(Nom et prénom de l'e	enfant)
le médicament suivant :						
No continue Citizana and						
Nom du médicament :						
Posologie :						
Heure d'administration :						
Mode d'administration :						
<del></del>						
Début du traitement :						
Fin du traitement :						
Conservation :		Armoire		Réfrigérateur		
Signature :						1
Parent ou tuteur	:					
Date :			/			
Téléphone jour :						



# **REGISTRE DES MÉDICAMENTS**

		DATE	HEURE		SIGNATURE
NOM DE L'ENFANT	NOM DU MÉDICAMENT	À laquelle le médicament a été administré	À laquelle le médicament a été administré	QUANTITÉ ADMINISTRÉE	De la personne qui a administré le médicament



# FICHE DE SUIVI - PROTOCOLE DE GESTION DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES - 2019

Cette fiche permet de consigner l'information à transmettre au participant, aux parents, aux organisations scolaires et sportives et au réseau de la santé. Elle ne permet pas de diagnostiquer une commotion cérébrale et ne remplace pas un avis médical. \*\*\* Pour des précisions sur l'utilisation de la fiche de suivi, se référer à la section 5.3 du protocole ainsi qu'à la note explicative concernant des précisions sur la prise en charge par un professionnel de la santé.

NOM:	ÂGE :	DATE DE	L'INCIDENT :	
1. DÉTECTION	SIGNAUX D'ALERTE	SYMPTÔMES	MOINS DE 24 HEURES	ENTRE 24 ET 48 HEURES
Retrait immédiat du participant, ne jamais le laisser seul et le diriger vers la personne désignée pour la vérification des symptômes	SE RENDRE IMMÉDIATEMENT À L'URGENCE	Maux de tête, pression dans la tête		
En présence de signaux d'alerte (assurer un transport à l'urgence):  REMPLIR LA SECTION DES SIGNAUX D'ALERTE ET LA SECTION DES SYMPTÔMES  En présence de symptômes (évaluation médicale le plus tôt possible pour un diagnostic):  REMPLIR LA SECTION DES SYMPTÔMES  En l'absence de symptômes retirer le participant préventivement en raison:  d'un impact ou d'un mouvement brusque de la tête d'un doute sur l'information obtenue d'un historique de commotions cérébrales	Perte ou détérioration de l'état de conscience Confusion Vomissements répétés Convulsions Maux de tête qui augmentent Somnolence importante Difficulté à marcher, à parler, à reconnaître les gens ou les lieux Vision double Agitation importante, pleurs excessifs Problème de l'équilibre grave	Fatigue, somnolence Troubles du sommeil Nausées Vomissements Étourdissements, vertiges Sensation d'être au ralenti Problèmes de concentration Difficulté de mémoire Vision embrouillée Sensibilité à la lumière Sensibilité aux bruits Émotivité inhabituelle, irritabilité, tristesse		
Informer le plus rapidement possible les parents d'un mineur Circonstances de l'incident :	☐ Faiblesse, picotements ou engourdissement des bras ou des jambes ☐ Douleur intense au cou	Nervosité, anxiété  Douleur au cou  Cherche ses mots ou se répète		
2. PÉRIODE D'OBSERVATION  1. N'a jamais présenté de symptômes depuis le retrait, a réussi DÉMARCHE TERMINÉE  1. A présenté ou présente des symptômes et doit amorcer impresente le verso de la FICHE de SUIVI	· · · ·	ivité sans passer par les étapes (	de la reprise des a	activités.





# 3. REPRISE DES ACTIVITÉS INTELLECTUELLES, PHYSIQUES ET SPORTIVES

#### **REPOS INITIAL**

Limiter, pour au moins 48 heures, les activités intellectuelles, physiques et sportives ainsi que la conduite d'un véhicule moteur jusqu'à la diminution graduelle des symptômes.

Aucune augmentation des symptômes

AC	CTIVITÉS INTELLECTUELLES	DATE /ÉTAPE RÉUSSIE
1.	À domicile : - Période d'activités intellectuelles de 15 à 20 minutes	1
2.	Reprise graduelle des activités structurées à temps partiel :	
	<ul> <li>Débuter par des demi-journées puis augmenter graduellement</li> </ul>	2
	<ul> <li>Se retirer dans un endroit calme ou prendre des pauses au besoin</li> </ul>	
3.	Reprise des activités à temps plein :	
	<ul> <li>Reprendre la routine scolaire (ex. : examen, présentation scolaire) selon la tolérance</li> </ul>	3
Pa	sser à l'étape 4 après la disparition des symptômes à l'activité	é et au repos
4.	Retour complet : - Retour aux activités sans mesures d'adaptation	4

À la suite du repos initial de 48 heures, la reprise des activités intellectuelles (étapes 1 à 4), et des activités physiques et sportives (étapes 1 à 3) indiquées ci-dessus peuvent commencer en même temps, en présence de symptômes légers. Dans le cas d'augmentation ou de réapparition de symptômes, il faut retourner à l'étape précédente.

Pour la reprise des activités intellectuelles, physiques et sportives, une période d'au moins 24 heures doit s'écouler entre chacune des étapes.

Pour plus d'information ou pour consulter le protocole :

www.education.gouv.qc.ca/commotion

A	CIIVITES PHISIQUES ET SPURTIVES	١ '	RÉUSSIE		
1.	Activités très légères :				
	<ul> <li>Reprendre des activités quotidiennes pour des périodes de 15 à 20 minutes (ex. : marcher, ranger, passer le balai)</li> </ul>	1			
	Passer à l'étape 2 seulement après une première évaluation médicale				
2.	Activités aérobiques individuelles légères :				
	<ul> <li>Reprendre de légers exercices en augmentant légèrement le rythme cardiaque pour des périodes de 20 à 30 minutes (ex. : marche soutenue, vélo stationnaire)</li> </ul>	2			
3.	Exercices individuels spécifiques :				
	- Augmenter graduellement l'intensité et la durée de l'activité	3			
	<ul> <li>Commencer des exercices propres à l'activité (ex. : exercices de lancers, dribles)</li> </ul>				
Pa	asser à l'étape 4 après :				
-	la disparition des symptômes à l'activité et au repos le retour complet aux activités intellectuelles				
4.	Exercices ou entraînement plus exigeants (avec ou sans coéquipiers) :				
	<ul> <li>Commencer des exercices techniques plus complexes (ex. : passes, chorégraphie)</li> </ul>	4			
	- Augmenter l'intensité de l'activité				
	- Introduire des exercices en résistance				
Pour les activités à risques de contact, de collision ou de chute, une autorisation médicale est requise avant de passer à l'étape 5					
5.	Entraînement sans restriction :				

- Effectuer un entraînement complet incluant les risques de

 Au moins 24 heures après un entraînement sans restriction sans récidive de symptômes

contact, collision ou chute

6. Retour à la compétition :







#### Horaire 2022-2023



#### Primaire régulier

7h40 à 7h50	Surveillance sur la cour- Profs
7h50	Première cloche - Entrée des élèves
7h50 à7h55	Accueil et déplacements
7h55 à 9h55	Deuxième cloche- <u>Début des cours AM</u>
7h55 à 8h55	Cours période 1
8h55 à 9h55	Cours période 2
9h55 à 10h15	Récréation
10h15 à 11h15	Cours période 3
11h15	Fin des cours AM
11h15 à 11h20	Accueil et déplacements
11h15 à 11h25	Surveillance fin am
	Diner
12h35 à 12h40	Surveillance sur la cour- Profs
12h40	Première cloche-Entrée des élèves
12h40 à 12h45	Accueil et déplacements
12h45 à 13h45	Deuxième cloche <u>- Début des cours Pm</u>
	Cours période 4
13h45 à 14h05	Récréation
14h05 à 15h05	Cours période 5
15h05	Fin des cours pm
15h05 à 15h10	Accueil et déplacements
15h05 à 15h15	Surveillance fin pm

#### Préscolaire 4 et 5 ans

7h40 à 7h50	Surveillance sur la cour - Éducatrices SDG
7h50	Première cloche – Entrée des élèves
7h50 à7h55	Accueil et déplacements
7h55	Deuxième cloche- <u>Début des cours</u>
7h55 à 8h00	Déshabillage 5 minutes (Tâche
10h12à 10h17	éducative)
	Habillage 5 minutes (Tâche éducative)
10h17	Fin des cours Am
10h17à 10h22	Accueil et déplacements
10h17 à11h15	BATTEMENT
	Diner
12h35 à 12h40	Surveillance sur la cour - Éducatrices SDG
12h40	Première cloche – Entrée des élèves
12h40 à 12h45	Accueil et déplacements
12h45	Deuxième cloche <u>- Début des cours Pm</u>
12h45 à	Déshabillage 5 minutes (Tâche
12h50	<u>éducative)</u>
15h00 à 15h05	Habillage 5 minutes (Tâche éducative)
15h05	Fin des cours pm
15h05 à 15h10	Accueil et déplacements



#### Horaire 2022-2023



#### Étoiles filantes (Horaire modifié pour mercredis pm)

7h40 à 7h50	Surveillance sur la cour- Profs
7h50	Première cloche – Entrée des élèves
7h50 à7h55	Accueil et déplacements
7h55 à 9h55	Deuxième cloche- <u>Début des cours AM</u>
9h55 à 10h15	Récréation
10h15 à 11h15	Cours
11h15	Fin des cours Am
11h15 à 11h20	Accueil et déplacements
	Diner
12h31 à 13h45	- Début des cours Pm
13h45 à 14h05	Récréation
14ho5 à 15h05	Cours
15h05	Fin des cours pm
15h05 à 15h10	Accueil et déplacements
15h05 à 15h15	Surveillance fin pm

#### Préscolaire – Adaptation scolaire

7h40 à 7h50	Surveillance sur la cour- (tâche éducative)		
7h50	Première cloche – Entrée des élèves		
7h50 à7h55	Accueil et déplacements		
7h55 à 10h21	<u>Début des cours et leçons AM</u>		
10h21	Fin des cours <u>AM</u>		
10h21 à 10h26	Accueil et déplacements		
10h26 à 11h15	Battement		
	Diner		
12h31 à 15h05	Début des cours et leçons PM		
15h05	Fin des cours pm		
15h05 à 15h10	Accueil et déplacements		



# Procédure

Dépôt des rapports d'évaluation de professionnels

## Règles générales

- Aucun rapport professionnel n'est déposé au DAP, à l'exception de ceux en orthophonie.
- Lorsque le rapport complet n'est pas disponible au DAP, un avis de réception y est toutefois placé; ainsi, les intervenants peuvent se référer au professionnel pertinent au besoin.
- De plus, lorsque le rapport complet n'est pas disponible au DAP, la section « Recommandations et conclusions » y est toutefois placée.
- Les rapports provenant d'un professionnel à l'externe doivent être acheminés au professionnel scolaire attitré ou connexe :
  - Rapport en psychologie et neuropsychologie : aux psychoéducateurs (trices) scolaires
  - > Physiothérapie : aux ergothérapeutes scolaires
- Lorsqu'un intervenant transfère un rapport d'évaluation au professionnel attitré ou connexe *par courriel*, il doit écrire CONFIDENTIEL dans l'objet du message.

Note : Cette procédure en est une temporaire. Elle sera révisée lors les modalités d'application du dossier professionnel partagé seront confirmées.

Document élaboré par la direction ainsi que l'équipe de professionnels des Hauts-Clochers lors de la rencontre du 8 décembre 2022.





## Protocole de gestion de crise et d'urgence non-planifiée



Toute urgence implique une crise, mais une crise ne se transforme pas nécessairement en urgence. Il faut donc distinguer une situation de crise qui nécessite une intervention de désamorçage ou une situation d'urgence qui requiert d'utiliser une mesure d'intervention exceptionnelle.

L'état de crise = situation où un élève se déstabilise amenant chez ce dernier un dysfonctionnement temporaire sur le plan affectif, cognitif ou comportemental. Concrètement, cette expression désigne habituellement une crise d'agressivité entraînant la désorganisation d'un élève et pouvant menacer la sécurité des personnes présentes.



L'urgence = situation où la sécurité de l'élève ou celle d'autrui est menacée et qui requiert une action immédiate.

3 indicateurs permettent d'indiquer si l'escalade de la crise devient une urgence : prévisibilité, proximité et immédiateté.

Prévisibilité :	Proxi	imité :	Immédiateté :
Suis-je certain que le risque va se produire?	Est-ce un risque q	ui est près de moi?	Est-ce que la mesure exceptionnelle est la seule intervention
Le risque est réaliste, réalisable, probable?	Le risque est dans un environnement immédiat?		que j'ai le temps de faire?
	Si NON	Si OUI	
État de CRISE		État d'URGENCE	
Pas de danger imminent		Présence d'un danger imminent pour la sécurité	
Pas de mesure exceptionnelle		Mesure exceptionnelle nécessaire	

#### Attitudes préventives

- Prendre conscience de son état, de ses limites, et informer ses coéquipiers de son besoin d'appui dans les périodes de fatigue ou de tension;
- Prendre connaissance de l'état, des capacités et de la disponibilité émotive des enfants individuellement et en continu afin d'ajuster les exigences et les consignes données à l'enfant;
- Assurer une vigilance commune à l'égard des règles de sécurité;
- Se mettre dans une position d'accueil, de bienveillance et de vigilance face à tout jeune de l'école;
- S'adresser aux élèves en adoptant des attitudes respectueuses, facilitantes, aidantes, adaptées aux limites et aux besoins de chacun;
- Pour les élèves TSA qu'on ne connaît pas, utiliser les précautions suivantes; outils visuels, garder le silence, éviter de toucher;
- Connaître les protocoles: code jaune, code rouge, code orange, code mauve, code bleu, code arc-en-ciel.

Attitudes essentielles de l'intervenant					
Je suis attentif aux signaux envoyés par l'enfant :	Je reste un modèle pour le jeune :	J'interviens calmement :			
<ul> <li>J'observe, j'écoute, je prends le temps de</li> <li>Je m'interroge: Que se passe-t-il?</li> <li>J'essaie de percevoir correctement les comportements du jeune et ses messages sous-jacents.</li> <li>Je tiens compte des caractéristiques du jeune.</li> </ul>	<ul> <li>Je suis respectueux.</li> <li>Je reconnais mes émotions. Je reste en contact avec ce que je vis.</li> <li>Je prends du recul quant à la situation. J'évite de prendre les choses de façon personnelle.</li> <li>Je reste humble.</li> <li>Je reconnais les besoins de l'enfant.</li> </ul>	<ul> <li>Je privilégie les outils visuels.</li> <li>Je privilégie «papier et crayon» pour communiquer avec l'élève.</li> <li>Je parle d'un ton neutre sans hausser la voix.</li> </ul>			



	 	La responsabilité des acteurs et les actions à réaliser durant l'ÉTAT DE CRISE ou l'ÉTAT D'URGENCE					
		1° intervenant Enseignant, éducateur de service de garde, surveillant cour d'école ou TES	Secrétaire ou la responsable du service de garde (selon l'heure)	Le 2e intervenant (TES)	3º intervenants <u>OU</u> Équipe d'intervention d'urgence	Direction	
ÉTAT DE CRISE	Code JAUNE Désorganisation mineure	<ul> <li>Appliquer les interventions préventives / Tenter de désamorcer la situation.</li> <li>Communique à la secrétaire ou responsable du service de garde la situation de crise (code jaune).</li> <li>Sécuriser les lieux le temps que le deuxième intervenant arrive (ex: retirer les objets dangereux, éloigner les autres élèves, etc.).</li> <li>À l'arrivée du 2º intervenant, doit prendre une décision s'il maintient ou arrête d'être le responsable de l'intervention auprès de l'élève en crise.</li> </ul>	Mobiliser les intervenants (2º intervenant et le 3º intervenant au besoin).	Se rendre rapidement sur les lieux. Demander en quoi elle peut aider au 1º intervenant. Rester près, en restant calme et en silence. S'assurer que l'intervenant principal reste maître de la situation tant qu'il se sent apte à continuer. Accompagner l'intervenant principal et l'élève. Demander à la secrétaire ou responsable du service de garde de mobiliser un 3º intervenant au besoin. Si la crise s'amplifie, enclencher la procédure d'urgence.	Dans certain cas, il y a le besoin d'un troisième intervenant (TES, psychoéducateur, ou autres)  Se rendre sur les lieux aux besoins seulement. Soutenir le 2ª intervenant dans la crise. Accompagner le groupe. Si la crise s'amplifie, enclencher la procédure d'urgence.	Peut être mise au courant. Se déplace lors d'une situation d'urgence ou autres nécessités.	
E	Code ROUGE Désorganisation Majeure	1. Communique à la secrétaire ou au responsable du service de garde l'urgence. 2. Sécuriser les lieux le temps que le deuxième intervenant arrive (ex: retirer les objets dangereux, éloigner les autres élèves, arrêts de gestes dangereux etc.). 3. À l'arrivée du 2° intervenant, celui-ci prend le rôle de responsable de la situation d'urgence. 4. Le 1° intervenant prend en charge son groupe et procède à l'évacuation de la classe en s'assurant de faire un passage sécuritaire pour les élèves. Se diriger dans le local libéré le plus près.  1. Communique à la secrétaire ou au responsable du service de	Annoncer le code et l'endroit de la situation au multivax (à noter que les haut-parleurs sont non fonctionnels dans le pavillon des 4ans).  Contacter les parents à la demande de la	Se rendre rapidement sur les lieux (s'il n'est pas déjà présent). Prendre le rôle de l'intervenant responsable. Donner les directives à l'équipe d'intervention d'urgence.  Se rendre rapidement aux portes de verre (N-	Ces personnes doivent se déplacer à l'endroit signalé lors de l'annonce du code rouge, crange ou mauve (équipe d'intervention d'urgence).  1. T.E.S. 2. Psychoéducation 3. Direction 4. Titulaires (selon la disponibilité) 5. Technicienne en service de Garde/ Classe principale 6. Éducateurs en service de garde 7. Orthopédagogue/ Professionnels 8. Concierge	les lieux en support. Juger de la nécessité de contacter	
URGENCE	Code ORANGE Disparition	garde le code orange.  2. Si diriger aux portes de verre(N-D) ou secrétariat(S-C) pour prendre le cartable d'urgence code orange.  3. Enclenche le protocole de disparition et coordonne tous les intervenants mobilisés.  4. Si après 10 minutes de fouille dans l'école, l'élève n'est pas retrouvé, faire le 911.	direction pour les informer de la crise. Rester à son bureau pour coordonner les communications.	nformer de la crise. Rester à son bureau pour coordonner les	D) ou au secrétariat (S-C).  • Attendre les directives du 1° intervenant.	Soutenir l'intervenant qui dirige l'intervention en se tenant à l'écart, calme, silencieux et attendre les directives.  **** Lors d'un code orange (disparition), les intervenants doivent se rendre aux portes de verre (N-D) ou au secrétariat (S-C) et attendre les directives du coordonnateur.	
ÉTAT D'	Code MAUVE Fugue	<ol> <li>L'intervenant communique dans son émetteur et à la secrétaire le code Mauve en mentionnant le nom de l'élève et l'endroit précis où il se situe.</li> <li>Suivre l'élève.</li> <li>L'élève quitte le périmètre de l'école, faire le 911 immédiatement et continuer de suivre l'élève.</li> </ol>	** Téléphone au 911 en cas de fugue et disparition. Si la fugue ou la disparition se fait sur l'heure du diner, le premier intervenant fait l'appel.	Se rendre rapidement sur les lieux.     Attendre les directives du 1 <sup>er</sup> intervenant.			
	Code BLEU Étouffement	1. L'intervenant communique dans son émetteur et à la secrétaire pour avoir de l'aide immédiate. 2. Encourager l'élève à tousser. 3. Si l'élève est conscient, mais avec obstruction des voies respiratoires, utiliser les techniques de désobstruction (Formation RCR). 4. Si l'élève est inconscient avec obstruction des voies respiratoires, appelez immédiatement le 911.		Se rendre rapidement sur les lieux.     Attendre les directives du 1 <sup>er</sup> intervenant.	Les intervenants ayant la formation RCR se rendent rapidement sur les lieux.		



santé	_
Code	T

- L'intervenant communique dans son émetteur et à la secrétaire pour avoir de l'aide immédiate.
- 2. Les personnes disponibles viendront en renfort.
- S'il s'agit d'un arrêt cardiaque, il importe de l'indiquer sur le champ. De cette façon, la personne la plus proche du défibrillateur ira le chercher pour se rendre sur place.
- La personne responsable des premiers soins pourra administrer les soins nécessaires selon le cas.

- · Se rendre rapidement sur les lieux.
- Attendre les directives du 1<sup>er</sup> intervenant.
- Se rendre rapidement sur les lieux.
- Attendre les directives du 1<sup>er</sup> intervenant.

	La responsabilité des acteurs et les actions à réaliser <b>APRÈS</b> la situation						
	1≅ intervenant	Secrétaire ou la responsable	Le 2e intervenant	3º intervenant ou équipe	Direction		
	Enseignant, éducateur de service de garde,	du service de garde	(TES)	d'intervention d'urgence			
	surveillant cour d'école ou TES	(selon l'heure)					
POST-VENTION	1. Retour avec les élèves de son groupe pour expliquer la situation (Annexe post-vention). 2. Possibilité de terminer l'intervention avec l'élève, lors du retour au calme. Faire un échange d'intervenant pour s'occuper du groupe. 3. Avant le retour en classe, en collaboration avec le 2° intervenant, faire le retour avec l'élève (Annexe post-vention). 4. Participation à la post-vention en équipe 5. Compléter sa partie du rapport situationnel	Contacter les parents à la demande de la direction pour les informer de la crise (En mentionnant qu'un intervenant communiquera avec eux pour expliquer la situation en détail).  Annoncer le code arc-en-ciel au multivax à la fin des cours.	<ol> <li>Retour au calme avec l'élève.</li> <li>Accompagnement de l'élève pour le retour en classe.</li> <li>Participer à la post-yeation en équipe.</li> <li>Compléter sa partie du rapport situationnel.</li> <li>Consigner l'évènement avec les référentiels de l'école.</li> <li>Téléphoner les parents.</li> </ol>	Participer à la post- xention en équipe.  Psychoéducateur : réguler au besoin le protocole et le plan d'intervention selon les décisions prisent en post-xention.	<ol> <li>Responsable de la coordination de la post-vention.</li> <li>Participer à la post-vention.</li> <li>Analyser le besoin de faire une rencontre plus structurée pour discuter de la situation.</li> <li>La direction, en concertation avec l'équipe, coordonne les mesures à mettre en place en lien avec les référents de l'école (code de vie et plan de lutte).</li> <li>Téléphoner les parents au besoin.</li> <li>S'assurer de la conformité du rapport de l'évènement et signer.</li> </ol>		
	**Le code arc-en-ciel est un rappel pour l'ensemble de l'école aller faire un « top là » à au1er intervenant en fin de journée pour lui montrer le soutien de toute l'équipe.						